

GF. *Ministère
de l'Éducation Nationale*

Etat Français

Beaux-Arts

Palais Royal, le

194

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE
Sites

DECRET n° 625 du 7 Mars 1944

relatif au classement parmi les Sites de la plantation
de peupliers bordant la Route de CAEN à LOUVIGNY (CALVADOS)

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Sur le rapport du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale;

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu l'avis émis, le 2 Juin 1942, par la Section Permanente de
la Commission Départementale des Monuments Naturels et des Sites
du CALVADOS tendant au classement parmi les Monuments Naturels et
les Sites de la plantation de peupliers bordant le chemin départe-
mental 212 de CAEN à LOUVIGNY;

Vu, en date du 14 Juin 1942, le refus d'adhésion au classe-
ment émis par le Conseil Municipal de la Commune de LOUVIGNY,
propriétaire;

Vu, en date du 6 Août 1942, l'adhésion au classement don-
née par le Conseil Municipal de la Commune de CAEN, propriétaire;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

VU l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi
n° 421 du 28 Juillet 1943, suspendant la consultation de la Com-
mission Supérieure des Monuments Naturels et des Sites;

Vu la loi du 2 Mai 1930, sur la protection des Monuments
Naturels et des Sites de caractère, artistique, historique, scien-
tifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 7;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique et des
Beaux-Arts du Conseil d'Etat, entendue;

/.....

DECRETE

Article premier - La plantation de peupliers sise en bordure du Chemin départemental n° 212 sur les territoires des Communes de CAEN et de LOUVIGNY, respectivement propriétaires, est classée parmi les Sites et Monuments Naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article deuxième - Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent décret dont mention sera faite au Journal Officiel./.

Fait à PARIS, le 7 Mars 1944

Pierre LAVAL.

Par le chef du Gouvernement,

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale,

Abel BONNARD.

Pour ampliation
/ Le/ Chef du Bureau des
Monuments Histori-
ques et des sites :

G. Gaudy